

COLLECTIF VEILLE MONTAGNE

(regroupement de délégués d'associations de protection de la nature
et d'usagers de la montagne dans le Chablais)

c/o Les Amis de la Nature

3 rue de l'Hôtel de ville

74200 THONON LES BAINS

Thonon les bains le 7 octobre 2011

A l'attention de -Monsieur le Maire de Bernex,
-Monsieur le Maire de Novel,
-Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays d'Evian.

Objet : création de la piste d'alpage de « Neuvaz Dessus »

Suite à la création récente d'une piste à destination de l'alpage de Neuvaz Dessus, nous tenons à vous faire part de plusieurs questionnements et remarques :

-nombres d'échos négatifs nous ont été faits de la part de randonneurs et touristes, à la fois à cause de la dégradation environnementale et visuelle occasionnée mais aussi de la destruction d'un agréable sentier pédestre préexistant (sentier dit du balcon du Léman).

-si en aucune manière nous ne contestons le caractère positif à favoriser la réhabilitation de l'alpage et du bâtiment de Neuvaz dessus, la piste créée nous semble surdimensionnée et particulièrement inesthétique.

-une étude d'impact préalable a-t-elle été effectuée ?

-aucune concertation avec les associations locales de protection de la montagne et d'entretien des sentiers n'a été faite préalablement. Si elle n'est certes pas obligatoire elle aurait été la bienvenue et le signe de chercher à concilier intérêts économique, touristique et respect environnemental.

-nous nous étonnons, si cette piste a pour unique vocation de desservir l'alpage de Neuva Dessus que son tracé ait été poursuivi jusqu'au col Neuva, donnant ainsi accès au vallon de Novel et favorisant la tentation pour des véhicules motorisés d'effectuer la jonction entre les deux versants pour un « grand tour » (certes un rocher placé actuellement au milieu de la piste doit avoir pour vocation de les en dissuader mais il n'est pas bien difficile à contourner).

-l'accès à cette piste sera-t-il à l'exemple de celui qui dessert les chalets d'Oche réglementé et fermé d'une barrière dont seuls les ayants droits posséderont une clé ?

-en période hivernale, nous nous inquiétons du fait que cette piste rejoint par delà le col de Neuva la piste du col du Parchet et facilite ainsi l'accès à un secteur très avalancheux pour les randonneurs en raquettes ou ski de randonnée.

Plus globalement, nous nous inquiétons de constater la multiplication de pistes (Oche, Parchet, Neuva ...) dans un secteur concerné par le classement Cornettes de Bise / Dent d'Oche .

AMIS DE LA NATURE (JP .JACQUIER)

ASPAS (E.CHARMOT)

CAF LEMAN (E.COUTABLE)

FRAPNA (JP.FOHR)

MOUNTAIN WILDERNESS (O.DESPICHT)